

## IL ETAIT UNE FOIS

Le 26 avril 1988 lors d'une assemblée constituante tenue au Foyer Club une nouvelle association est créée, **Evry VILLAGE**

**Le 3 mai 1988 à 21 heures, Evry Village, est née.**

L'association va tenir son premier conseil d'administration à l'ancienne Mairie Boulevard Aguado. Cette première réunion est très importante, 24 membres sont présents sur les 30 nommés, la salle est petite et très sonore.

Les conseillers dont certains se connaissent depuis longtemps et d'autres nouveaux sont pour le moment un peu perdus, mais déjà très bruyants.

La Présidente Madame Colette PICOLO peine à se faire entendre, dans ce brouhaha, mais heureusement celle-ci est suffisamment autoritaire pour être écoutée.

Bien des questions se posent, il faut pour officialiser cette nouvelle association créer des statuts et un règlement intérieur, chacun s'exprime avec peine, les orientations d'un certain nombre se font jour, la présidente aidée de Madame Renaud fait part du résultat de leurs réflexions.

Des décisions importantes sont tout de même prises :

Les statuts sont encore à rédiger ainsi que le règlement intérieur chacun veut apporter sa marque, un très important désaccord se fait jour sur le rôle et la responsabilité du trésorier celle-ci n'est pas défini.

Les cotisations sont arrêtées 50 francs pour les adhérents et 200 francs pour les membres bienfaiteurs.

Il faut également penser à trouver une assurance ?

Les publications étant gratuite pour les associations loi 1901, il est décidé de faire paraître dès maintenant un article dans la presse, celui-ci reproduit dans un plus grand format servira de support à un bulletin d'adhésion.

Mais que de rires fusent dans cette petite salle on travaille dans une convivialité bruyante, la présidente souriante désormais se fait respecter malgré qu'elle connaisse peu les présents. Celle-ci informe le conseil qu'elle se charge de demander une audience à Monsieur le maire.

Des groupes de travail sont constitués

Rénovation du secteur de l'église.

Extension du cimetière.

Pour informer les adhérents on envisage de créer une lettre à paraître tous les trimestres

La séance est levée à 22 heures 45.

Ж